

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00986

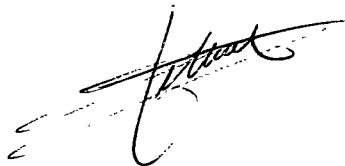
Numéro SIREN : 423 017 623

Nom ou dénomination : DIFRADIS

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000887

DIFRADIS

Liasse Fiscale

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Brunaud', written in a cursive style.

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise		DIFRADIS										1 1 2																											
Adresse de l'entreprise		Route de Toulouse 31700 Mondonville										Durée de l'exercice précédent *		1 1 2																									
Numéro SIRET *		4 2 3 0 1 7 6 2 3 0 0 0 2 0										Néant ☐																											
												Exercice N clos le		3 1 1 0 3 1 2 0 1 2 1																									
												Brut		Amortissements, provisions		Net																							
												1		2		3																							
Capital souscrit non appelé (I)		AA																																					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB										AC																											
		CX										CQ																											
		AF										AG		2 716																									
		AH										AI																											
		AJ										AK																											
		AL										AM																											
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN										AO																											
		AP										AQ		1 199 571																									
		AR										AS		1 064 916																									
		AT										AU		134 656																									
		AV										AW		423 320																									
		AX										AY		362 575																									
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	CS										CT		304 152																									
		CU										CV		37 650																									
		BB										BC																											
BD										BE		744																											
BF										BG																													
BH										BI		62 947																											
TOTAL (II)										BJ		2 031 101		BK		1 734 358																							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL										BM																											
		BN										BO																											
		BP										BQ																											
		BR										BS																											
		BT										BU		809 867																									
	CRÉANCES	BV										BW																											
		BX										BY		429																									
		BZ										CA		6 860																									
		CB										CC		321 493																									
		CD										CE		10																									
	DIVERS	CF										CG		1 370 864																									
		CH										CI		35 294																									
		CJ										CK		429																									
		CW																																					
		CM																																					
Comptes de régularisation	CN																																						
	CO										4 575 919		1A		1 734 787																								
															2 841 132																								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)																																							
Renvois (1) Dont droit au bail										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes										CP		(3) Part à plus d'un an		CR															
Clause de réserve de propriété *										Immobilsations										Stocks										Créances									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		DIFRADIS		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	15 200)	DA	15 200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 520	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	760 366	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	202 386	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	979 472	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	884	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	1 822	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 380 373	
	Dettes fiscales et sociales		DY	223 990	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	254 592	
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 861 660		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 841 132		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 861 660		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	884		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGF1P N° 2052 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		DIFRADIS				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intra-communautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	17 411 738	FB		FC	17 411 738	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	50 976	FH		FI	50 976	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	17 462 714	FK		FL	17 462 714	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 667	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1 486	
	Autres produits (1) (11)					FQ	62	
	Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR	17 465 928
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	15 000 884	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(116 630)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 081 357	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	111 569	
	Salaires et traitements *					FY	773 126	
	Charges sociales (10)					FZ	204 897	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions					GA	86 557
							GB	
		Sur actif circulant dotations aux provisions *					GC	429
	Pour risques et charges dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	65 094	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	17 207 283
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)						GG	258 646	
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	19	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	19	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	23	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	23	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	258 641	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		DIFRADIS		Neant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	7 804	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	7 804	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(7 804)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	48 451	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	17 465 947	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	17 263 561	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	202 386	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont			HY	
		produits de locations immobilières			IG	
	(3)	Dont			HP	
		Crédit bail mobilier *			HQ	
	(4)	Dont			IH	
		Crédit bail immobilier			IJ	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IK	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			HX	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			RC	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octes)			RD	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			A1	833
	(9)	Dont transferts de charges			A2	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A3	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A4	64 197
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				
		Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives			A6	
		obligatoires			A9	
	(13)	Dont cotisations facultatives Madelin			A7	
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalité Prud'homme				7 804		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2022

Désignation de l'entreprise : DIFRADIS										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
								Conducteur à une réévaluation présentée au cours de l'exercice ou réalisée d'une mise en équivalence				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	2 716	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			Dont Composants	M2		KP	1 199 571	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	404 120	KT		KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	105 903	KW		KX	19 200	
	Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	235 899	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 945 494	LO		LP	19 200	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP	744	IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	61 491	IU		IV	1 457		
TOTAL IV					LQ	62 235	LR		LS	1 457		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	2 010 444	OH		OJ	20 657	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par dépréciation à la fin de l'exercice ou mise en équivalence						
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CQ		DQ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV	2 716	LW	2 716	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions					IS		MG	1 199 571	MH	1 199 571	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	423 320	MK	423 320	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers				IU		MM	105 903	MN	105 903	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS	235 899	MT	235 899	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG	1 964 694	NH	1 964 694	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		QU		M7	
		Autres participations					IO		QX		OY	
Autres titres immobilisés					II		2B	744	2C	744		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	62 947	2F	62 947		
TOTAL IV					I3		NJ	63 691	NK	63 691		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK	2 031 101	OL	2 031 101	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice clos le

3 1 0 3 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : DIFRADIS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées »

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055 SD 2022

Désignation de l'entreprise : <u>DIFRADIS</u>										Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RJ		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	2 716	PF		PG		PH	2 716	
TOTAL I			RK	2 716	RM		RN		RO	2 716	
Terrains			PI		PI		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR			PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 008 630	PW	56 286	PX		PY	1 064 916		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	341 382	QA	21 192	QB		QC	362 575	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	85 046	QE	3 989	QF		QG	89 035		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	210 027	QM	5 090	QN		QO	215 118		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	1 645 085	QV	86 557	QW		QX	1 731 642		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	1 647 801	ØP	86 557	ØQ		ØR	1 734 358	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobiliations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P0	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NI	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW			NY		NZ				
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		DIFRADIS		Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C G I				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N°2057-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : DIFRADIS		Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
			A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN
	Prêts (1) (2)	UP	US
	Autres immobilisations financières	UT	UV
		62 947	62 947
	Clients douteux ou litigieux	VA	472
	Autres créances clients	UX	6 817
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)	ZI	
	Personnel et comptes rattachés	UY	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	
	État et autres collectivités publiques	VM	64 677
	VB	62 367	
	VN		
	VP	8 998	
Groupe et associés (2)	VC		
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	185 452	
Charges constatées d'avance	VS	35 294	
TOTAUX		VT	427 024
		VU	364 077
		VV	62 947
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
			A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG	884
à 1 an maximum à l'origine		VH	
à plus d'1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 000
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 380 373
Personnel et comptes rattachés		8C	83 280
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	52 134
État et autres collectivités publiques		8E	
Impôts sur les bénéfices		VW	
Taxe sur la valeur ajoutée		VX	
Obligations cautionnées		VQ	88 575
Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	
Groupe et associés (2)		VI	822
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	254 592
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ	
Produits constatés d'avance		8L	
TOTAUX		VY	1 861 660
		VZ	1 861 660
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 234
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

SAGE Expert-comptable Janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-ASD 2022

Désignation de l'entreprise DIFRADIS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N clos le 31/03/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	202 386	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)					WE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					WF		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WG		
	Amendes et pénalités					WH		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)					WI	7 804	
	Charges financières (art. 39 1 ³ et 2 2 bis) *					WJ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					WK		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					WL	48 451	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WM				
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						
Régimes d'imposition particuliers impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - Imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	136 797	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I						WR	395 438	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - Imposées au taux de 0 % - Imposées au taux de 19 % - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - Imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A		
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)							
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
	Majoration d'amortissement *							
	Abattement sur le bénéfice et les dividendes		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
			Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	QV	Société investissements immobiliers coûtes (art. 208C)	K3	Zone de réinsertion de la défense (44 bis septies)	PA
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies bis)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis septies)	IF	Zone franche d'aimant NCG (art. 44 quater septies)	XC
		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 septies bis)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater septies)	PC	Zone de développement économique (art. 44 quater septies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		X9	dont déduction exceptionnelle relatant de créances (art. 39 bis B)	YH	dont déduction exceptionnelle relatant de créances (art. 39 bis C)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)	YB	ordonnance d'ajustement par le rapport en matière de déficit	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis E)	YI	dont déduction exceptionnelle relatant de créances (art. 39 bis F)	YL	
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
TOTAL II						XH	64 101	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	331 337			
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	331 337	XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DGFIP 2058 A 2022
Extension

DIFRADIS

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>DIFRADIS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	73 365
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour nsques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2022

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise — DIFRADIS —										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	— Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	321 043		— Autres réserves	ZD		321 043						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE								
					Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	ØF	321 043		Report à nouveau	ZG		(0)						
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	321 043	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance									YT	48 721			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) JB									XQ	320 611			
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU	8 583			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	170 156			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	533 286			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	1 081 357			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	37 886			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									9Z	73 683			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	111 569			
TVA	— Montant de la TVA collectée									YY	2 351 854			
	— Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	2 376 925			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *									ØB				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%			
	— Numéro de centre agréé * XP													
	— Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)													
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

940E Experts-comptables Janvier 2022

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		DIFRADIS				Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette revalorisée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	20						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

BA01 Export-comptables Janvier 2022

Désignation de l'entreprise

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise DIFRADIS Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

❶ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a pour-0 bis du CGI) ❶

❷ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a pour-0 du CGI) ❶

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants relatifs à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants relatifs à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1				
	N 2				
	N 3				
	N 4				
	N 5				
	N 6				
	N 7				
	N 8				
	N 9				
	N 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(15)

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise DIFRADIS		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise: DIFRADIS		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/04/2021 et clos le: 31/03/2022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *	YP	36,00	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	17 462 714	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	17 462 714	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	62	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 667	
Variation positive des stocks	OD	116 630	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	118 359	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	15 142 928	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	667 842	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	65 094	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	15 875 864	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 705 209	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 705 209	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	17 462 714	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 4 / 2 3 2 1	GZ
Date de cessation	HR	/	/
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31032022

N° SIRET 4 2 3 0 1 7 6 2 3 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DIFRADIS

ADRESSE (voie) Route de Toulouse

CODE POSTAL 31700

VILLE Mondonville

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination SELIMA

N° SIREN (si société établie en France) 411495369 % de détention 26,00 Nb de parts ou actions 26

Adresse : N° Voie ZONE INDUSTRIELLE ROUTE DE PARIS

Code Postal 14120 Commune MONDEVILLE Pays FRANCE

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination FINANCIERE ZELMAT

N° SIREN (si société établie en France) 524252343 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50

Adresse : N° 10 Voie RUE DU PONTIL

Code Postal 31410 Commune MAUZAC Pays FRANCE

Forme juridique S.A.S. Dénomination AMIDIS

N° SIREN (si société établie en France) 319730339 % de détention 24,00 Nb de parts ou actions 24

Adresse : N° Voie ZONE INDUSTRIELLE

Code Postal 14120 Commune MONDEVILLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.T.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31032022

N° SIRET

4 2 3 0 1 7 6 2 3 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

DIFRADIS

ADRESSE (voie)

Route de Toulouse

CODE POSTAL

31700

VILLE

Mondonville

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

SAUS Experts-comptables Janvier 2022

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2065-SD 2022	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le		01/04/2021 et clos le	
31/03/2022		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		☒	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
DIFRADIS Route de Toulouse 31700 Mondonville			
SIRET 4 2 3 0 1 7 6 2 3 0 0 0 2 0		Mél : abel.zelmat@franchise.carrefourmarket.fr	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Commerce de Gros et de Détail à Prédominance Alimentaire	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
331 337		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	
		PV à long terme imposables à 0 %	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notes de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
Nom / Adresse		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé Sage Coala			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil	
SARL BRUNAUD BERTONI & ASSOCIES 21 BOULEVARD DES LANDES 31800 ESTANCARBON			
Tél 0561953900		Tél	
OGA/OMGA		Viséur conventionné	
(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné		Date 12/06/2022 Lieu Mondonville	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viséur conventionné		Qualité et nom du signataire Président ABEL ZELMAT	
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065 bis-SD	
		ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD				2022	
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	500 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e				
			f				
			g				
			h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i	500 000			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)					500 000
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-1 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités; * SEP et sté de copropriétaires de navires associés gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 6 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7
SELIMA		26					
ZONE INDUSTRIELLE ROUTE DE PARIS BP 17 14120 MONDEVILLE							
FINANCIERE ZELMAT		50					
10 RUE DU POUNTIL 31410 MAUZAC							
AMIDIS		24					
ZONE INDUSTRIELLE 14120 MONDEVILLE							
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %	à 15 %	à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVL T imputée sur les PVL T de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVL T réalisée au cours de l'exercice					
		MVL T restant à reporter					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2022)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise DIFRADIS

du 01/04/2021

Adresse Route de Toulouse 31700 Mondonville

au 31/03/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		27 093
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		27 093

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice 2022 (total col 9 + total col 10) ⑩	27 093	- de l'exercice 2022 ⑩	333 612
- de l'exercice précédent ⑩	26 034	- de l'exercice précédent ⑩	433 020
Nom et qualité du signataire ABEL ZELMAT Président		A Mondonville _____, le 12/06/2022 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

AQE Experts-Comptables Janvier 2022

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI			Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention				
Total								
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

SAGE Expert-comptables Janvier 2022

2022	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 04		au 31 / 03	ou au titre de l'année N
		Néant	
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
MEC		39 956	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		66 593	
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	



21, boulevard des Landes - 31800 Estancarbon

Tél. 05 61 95 39 00 - Fax . 05 61 95 53 13

www.groupecdrb.com

MEMBRES

DRB
GROUPE

DIFRADIS
Société Par Actions simplifiée de 15 200 euros
Siège social : route de Daux
Lieudit "le moulin à vent"
MONDONVILLE (31700)
RCS TOULOUSE : 423 017 623

* * * *

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à onze heures, au 138 bis route de Seysses à Toulouse (31100), les actionnaires de la société DIFRADIS, société par actions simplifiée au capital de 15 200 euros, divisé en 100 actions de 152 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale sur convocation du président. Les actionnaires ont été convoqués par lettre recommandée.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par le Président, Monsieur Abel ZELMAT es-qualité de gérant de la société "FINANCIERE ZELMAT".

Est scrutateur de l'assemblée le membre disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction. Madame PELIZZARI es-qualité.

La feuille présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 formant le capital et ayant le droit de vote sur toutes questions figurant à l'ordre du jour.

La société « Société A2H AUDIT-HARDTMEYER-HUC », commissaire aux comptes est présente.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés,
- Le texte des projets de résolutions.
- Le rapport de gestion
- Les rapports du commissaire aux comptes,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2022

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.
Le Président rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Rapports du Président et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce,
- Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes, bilan et conventions ; quitus au Président ;
- Affectation des résultats,
- Approbation des charges et dépenses visées à l'article 39-4 et 223 du CGI.

Il donne lecture du rapport du Président, puis présente à l'assemblée le compte des résultats, les documents de synthèse et le bilan.

Monsieur BILLY donne lecture des rapports du commissaire aux comptes. Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2022 et du rapport spécial, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 202 386 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne, en conséquence, au président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve la convention mentionnée dans ce rapport au titre des nouvelles conventions réglementées.

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale prend acte que la convention de prestations de services avec la Société FINANCIERE ZELMAT s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant à 202 386 euros aux autres réserves.

L'assemblée générale reconnaît en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., les rapports présentés mentionnent qu'il a été distribué à titre de dividendes par action au cours des trois exercices précédents, savoir :

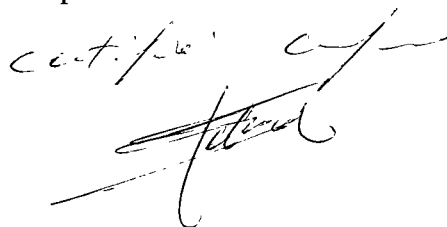
EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDES PAR ACTION	ABATTEMENT
2019	NEANT	NEANT	Eligible à l'abattement de 40 %
2020	NEANT	NEANT	Eligible à l'abattement de 40 %
2021	NEANT	NEANT	Eligible à l'abattement de 40 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – APPROBATION DES DEPENSES ET DES CHARGES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 223 DU C.G.I.

L'assemblée générale constate en statuant en application de l'article 39-4 et 223 du Code Général des Impôts qu'il n'existe aucune charge ou dépense somptuaire au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized cursive script, possibly reading 'C. T. / ...'.

DIFRADIS
Société Par Actions simplifiée de 15 200 euros
Siège social : route de Daux
Lieudit "le moulin à vent"
MONDONVILLE (31700)
RCS TOULOUSE : 423 017 623

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions légales, pour vous présenter les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 et vous rendre compte de notre gestion au cours de cet exercice.

Le commissaire aux comptes fait lecture de son rapport. La parole est ensuite rendue à Monsieur ZELMAT.

I - COMPTE RENDU DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport que le chiffre d'affaires HT net s'est élevé à 17 462 714 euros contre 15 627 940 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 202 386 euros contre 321 043 euros pour l'exercice précédent.

Les salaires, traitements et charges sociales s'élèvent à 978 023 euros contre 967 708 euros pour l'exercice précédent et représentent 5,60 % contre 6,19 % du chiffre d'affaires pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 258 646 euros contre 357 442 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 258 641 euros contre 357 423 euros pour l'exercice précédent.

Mention des dépenses non déductibles :

Nous vous rappelons qu'au titre de l'exercice écoulé, la société n'a exposé aucune dépense somptuaire visée par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, et de même, aucun intérêt excédentaire n'a été versé durant cet exercice.

Mention de certaines dépenses déductibles :

Néant

Prestations réciproques : Néant

II - ANALYSE DE L'EXERCICE, PERSPECTIVES D'AVENIR ET PREVISIONS POUR L'EXERCICE EN COURS

Le C.A. enregistré au cours de l'exercice est en progression de 11,74 %, tandis que notre résultat d'exploitation régresse de 27,00 %.

La période de confinement liée à la pandémie de COVID-19 n'a pas été défavorable à l'activité même si les conditions d'exploitation ont été beaucoup plus difficiles. L'approvisionnement a été réalisé sans de réelle perturbation et la taille de notre magasin a bénéficié des perturbations affectant nos concurrents.

La progression du chiffre d'affaire résulte principalement du net progrès du chiffre d'affaire de la station-service augmentant de 44,10 %. La régression du résultat d'exploitation résulte principalement de l'augmentation des frais d'activité (+ 12 %) dont :

- Salariaux (+2%)
- Sous-traitance (+13%)
- Electricité (+17%)
- Enlèvement des déchets (+43%)
- Publicité (+21%)

Monsieur ZELMAT vous expose les raisons et les perspectives d'avenir qui apparaissent prometteuses du fait de l'accroissement de la population sur la commune. Un projet d'agrandissement est en cours.

Le dossier a été déposé auprès de la CDAC pour agrandissement de 463m² portant la surface de vente à 2249m². Par ailleurs, il est opéré la mise en place de service « toogo toogo », « shopopop », « shopping shop bio », « vrac animalerie », une zone marché avec préparation cuisine, boucherie traditionnelle, fruits et légumes, vrac, caves à vins etc.

Il est également prévu ainsi qu'il a été vu ci-avant un investissement visant la création d'un éclairage LED sur tout le magasin, l'installation d'étiquettes électroniques, nouveaux mobiliers PVP, caisses sco automatiques.

III - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

IV - AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice sur le compte « autres réserves ».

V - DIVIDENDES DISTRIBUES

Nous vous rappelons qu'il a été distribué à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents:

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDES PAR ACTION	ABATTEMENT
2018 - 2019	NEANT	NEANT	Eligible à l'abattement de 40 %
2019 - 2020	NEANT	NEANT	Eligible à l'abattement de 40 %
2021 - 2022	500 000 €	5.000 €	Eligible à l'abattement de 40 %

VI - RENOUELEMENT DE MANDATS

NEANT

VII - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce.

Vous observerez qu'elles se sont faites à des conditions normales. Notre commissaire aux comptes vous en donne lecture

VIII – MODIFICATIONS INTERVENUES

Organes de gestion : *NEANT*

Capital social : *NEANT*

Aliénations D'actions : *NEANT*

IX – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

NEANT

– ACTIVITES EN MATIERE DE R&D

NEANT

X – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

La Société est dans l'incapacité de fournir les informations éditées par les articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre total de factures reçues et émises non réglées ou ayant connu un retard de paiement au 31/03/2022.

XI – PRESENTATION DES COMPTES

La présentation des comptes est celle exigée par la loi comptable.

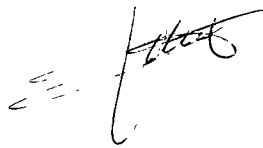
Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Votre commissaire aux comptes relate par ailleurs dans son rapport général l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi.

Votre conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Président.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'P' followed by a flourish, located below the text 'Le Président.'

DIFRADIS

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 15 200 €

Route de Daux

31700 MONDONVILLE

RCS TOULOUSE B 423 017 623

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Mars 2022

SAS A2H AUDIT
HARDTMEYER-HUC
Commissaire aux Comptes
Immeuble Espace 2B
6 Mail Philippe Lamour
34760 BOUJAN SUR LIBRON

A l'Assemblée Générale de la société DIFRADIS,

1- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DIFRADIS relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- **Fondement de l'opinion**

2-1-Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2-2-Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID 19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-6 du Code de Commerce ne nous ont pas été communiquées. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5- Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6- Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

BOUJAN SUR LIBRON,
Le 9 Septembre 2022

SAS A2H AUDIT - HARDTMEYER-HUC

J. BILLY



SAS A2H AUDIT - HARDTMEYER-HUC

ANNEXES

- **DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
- **COMPTES ANNUELS**

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

Présenté en Euros

Edité le 22/07/2022

ACTIF		Exercice clos le 31/03/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2021 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		2 716	2 716				
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions		1 199 571	1 064 916	134 656	4,74	190 941	6,87
Installations techniques, matériel & outillage industriels		423 320	362 575	60 746	2,14	62 738	2,28
Autres immobilisations corporelles		341 802	304 152	37 650	1,33	46 729	1,68
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés		744		744	0,03	744	0,03
Prêts							
Autres immobilisations financières		62 947		62 947	2,22	61 491	2,21
TOTAL (I)		2 031 101	1 734 358	296 743	10,44	362 643	13,05
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises		809 867		809 867	28,51	693 237	24,95
Avances & acomptes versés sur commandes						6 962	0,25
Clients et comptes rattachés		7 289	429	6 860	0,24	5 175	0,19
Autres créances							
Fournisseurs débiteurs		1 341		1 341	0,05	1 315	0,05
Personnel						299	0,01
Organismes sociaux							
Etat, impôts sur les bénéfices		64 677		64 677	2,28		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		62 367		62 367	2,20	27 014	0,97
Autres		193 109		193 109	6,80	232 129	8,35
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		10		10	0,00	10	0,00
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		1 370 864		1 370 864	48,25	1 417 354	51,01
Charges constatées d'avance		35 294		35 294	1,24	32 560	1,17
TOTAL (II)		2 544 818	429	2 544 389	89,56	2 416 055	86,95
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		4 575 919	1 734 787	2 841 132	100,00	2 778 698	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

Présenté en Euros

Edité le 22/07/2022

PASSIF		Exercice clos le 31/03/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2021 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 15 200)		15 200	15 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		0,53	0,55
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		1 520	1 520
Réserves statutaires ou contractuelles		0,05	0,05
Réserves réglementées			
Autres réserves		760 366	939 323
Report à nouveau		28,78	33,80
Résultat de l'exercice		202 386	321 043
		7,12	11,55
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		979 472	1 277 086
		34,47	45,96
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			6 234
. Découverts, concours bancaires		884	724
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers		1 000	300
. Associés		822	822
		0,04	0,01
		0,03	0,03
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 380 373	1 241 817
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel		83 280	101 104
. Organismes sociaux		52 134	54 678
. Etat, impôts sur les bénéfices			18 266
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés		88 575	73 972
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		254 592	3 696
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)		1 861 660	1 501 613
		85,53	54,04
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)		2 841 132	2 778 698
		100,00	100,00



COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

Présenté en Euros

Edité le 22/07/2022

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/03/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	17 411 738		17 411 738	99,71	15 588 490	99,75	1 823 248	11,70
Production vendue biens								
Production vendue services	50 976		50 976	0,29	39 450	0,25	11 526	29,22
Chiffres d'Affaires Nets	17 462 714		17 462 714	100,00	15 627 940	100,00	1 834 774	11,74

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 667	0,01	2 083	0,01	-416	-19,96
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			1 486	0,01	1 595	0,01	-109	-6,82
Autres produits			62	0,00	1 659	0,01	-1 597	-96,25
Total des produits d'exploitation (I)			17 465 928	100,02	15 633 278	100,03	1 832 650	11,72
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			15 000 884	85,90	13 048 167	83,49	1 952 717	14,97
Variation de stock (marchandises)			-116 930	-0,66	-33 520	-0,20	-83 110	-247,93
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 081 357	6,19	1 011 738	6,47	69 619	6,88
Impôts, taxes et versements assimilés			111 569	0,64	103 411	0,66	8 158	7,89
Salaires et traitements			773 126	4,43	772 950	4,95	176	0,02
Charges sociales			204 897	1,17	194 758	1,25	10 139	5,21
Dotations aux amortissements sur immobilisations			86 557	0,50	104 275	0,67	-17 718	-16,98
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			429	0,00	653	0,00	-224	-34,29
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			65 094	0,37	73 405	0,47	-8 311	-11,31
Total des charges d'exploitation (II)			17 207 283	98,54	15 275 836	97,75	1 931 447	12,64
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			258 646	1,48	357 442	2,29	-98 796	-27,63
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			19	0,00	35	0,00	-16	-45,70
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			19	0,00	35	0,00	-16	-45,70
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			23	0,00	54	0,00	-31	-57,40
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			23	0,00	54	0,00	-31	-57,40
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-4	0,00	-19	0,00	15	78,95
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			258 641	1,48	357 423	2,29	-98 782	-27,63



COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			25 048	0,16	-25 048	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			25 048	0,16	-25 048	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 804	0,04			7 804	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	7 804	0,04			7 804	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-7 804	-0,03	25 048	0,16	-32 852	-131,15
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	48 451	0,28	61 428	0,39	-12 977	-21,12
Total des Produits (I+III+V+VII)	17 465 947	100,02	15 658 360	100,19	1 807 587	11,54
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 263 561	98,86	15 337 317	98,14	1 926 244	12,56
RÉSULTAT NET	202 386	1,16	321 043	2,05	-118 657	-36,95
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						



PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022 dont le total est de 2 841 131,56 E

et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 202 385,97 E, présenté sous forme de liste.

☐

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

☐

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

☐

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

SOMMAIRE

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

Edité le 01/08/2022

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- ☐
- ☐ ☐ Règles et méthodes comptables
- ☐ ☐ Changements de méthode
- ☐

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- ☐
- ☐ ☐ Etat des immobilisations
- ☐ ☐ Etat des amortissements
- ☐ ☐ Etat des provisions
- ☐ ☐ Etat des échéances des créances et des dettes
- ☐
- ☐ Informations et commentaires sur :
 - ☐ ☐ Produits et avoirs à recevoir
 - ☐ ☐ Charges à payer et avoirs à établir
 - ☐ ☐ Charges et produits constatés d'avance
 - ☐ ☐ Composition du capital social
 - ☐ ☐ Ventilation du chiffre d'affaires net
 - ☐ ☐ Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- ☐

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- ☐
- ☐ ☐ Engagements financiers
- ☐ ☐ Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- ☐ ☐ Résultat des 5 derniers exercices
- ☐ ☐ Liste des filiales et participations
- ☐

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ☐ ☐ continuité de l'exploitation,
- ☐ ☐ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ☐ ☐ indépendance des exercices,
- ☒ et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

☐

☒ La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

☐

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

☐

☒ Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- ☐ immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- ☐ immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

☐

☒ Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

☒ Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

☐

Type ☐	Durée
Logiciels informatiques ☐	de 01 à 03 ans
Brevets ☐	07 ans
Agencements, aménagements des terrains ☐	de 06 à 10 ans
Constructions ☐	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions ☐	12 ans
Matériel et outillage industriels ☐	05 ans
Agencements, aménagements, installations ☐	de 06 à 10 ans
Matériel de transport ☐	04 ans
Matériel de bureau et informatique ☐	de 03 à 10 ans
Mobilier ☐	de 05 à 10 ans
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.



1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

1

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1

□

☐ stocks ☐ A la fin de l'exercice ☒ Au début de l'exercice ☐ Variation des

☐ ☐ ☐ ☐ _____ Jimin

Augmentation-Diminution

☐ MARCHANDISES ☐ ☐ ☐ ☐

Marchandises revendues en l'état	809 867	693 237	116 630
----------------------------------	---------	---------	---------

□ □ □ □ □

APPROVISIONNEMENTS

☐ **Autres Approvisionnement** ☐ ☐ ☐ ☐

□ □ □ □ □

TOTAL I	809 867	693 237	116 630
---------	---------	---------	---------

PRODUCTION ☐ ☐ ☐ ☐

□ □ □ □ □

PRODUCTION EN COURS ☐ ☐ ☐ ☐

□ □ □ □ □

☐

□

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

1.5.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

Conformément aux recommandations de l'ANC du 24 juillet 2020, il est proposé deux approches alternatives : l'approche ciblée ou l'approche d'ensemble. La première présente les principaux impacts jugés pertinents, la seconde s'attache à présenter l'ensemble des impacts, leurs interactions et leur incidence sur les agrégats usuels. Nous avons retenu l'approche ciblée en raison de la difficulté à mesurer les conséquences relatives à cette situation.

En raison de l'épidémie mondiale de Covid-19 et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 Mars 2020, la société n'a pas été impactée sur l'exercice clos au 31/03/2022.

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31/03/2022, la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

☐

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

☐

☒ Etablissement des états financiers en conformité avec :

☐

☐ ☒ le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014

☐ ☒ les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des Immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	2 716		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions	1 199 571		
Install. techniques, matériel, outillages industriels	404 120		19 200
Autres install., agencements, aménagements	105 903		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	235 899		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	1 945 494		19 200
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	744		
Prêts et autres immobilisations financières	61 491		1 457
TOTAL	62 235		1 457
TOTAL GENERAL	2 010 444		20 657

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des Immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			2 716	2 716
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				1 199 571
Install. générales, agencements, constructions			1 199 571	
Install. techniques, matériel, outillages industriels			423 320	423 320
Autres install., agencements, aménagements			105 903	105 903
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			235 899	235 899
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			1 964 694	1 964 694
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			744	744
Prêts et autres immobilisations financières			62 947	62 947
TOTAL			63 691	63 691
TOTAL GENERAL			2 031 101	2 031 101

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 716			2 716
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions	1 008 630	56 286		1 064 916
Install. techniques, matériel et outill. industriels	341 382	21 192		362 575
Installations, agencements divers	85 046	3 989		89 035
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	210 027	5 090		215 118
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 645 085	86 557		1 731 642
TOTAL GENERAL	1 647 801	86 557		1 734 358

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions	56 286				
Install. tech., matériel, outill. industriels	21 192				
Installations, agencements divers	3 989				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	5 090				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	86 557				
TOTAL GENERAL	86 557				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS □	Début exercice□	Augmentat. dotations□	Diminutions reprises□	Fin exercice
Pour reconstitution gisements□	□	□	□	□
Pour investissement□	□	□	□	□
Pour hausse de prix□	□	□	□	□
Amortissements dérogatoires□	□	□	□	□
Dont majorations exceptionnelles de 30%□	□	□	□	□
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92□	□	□	□	□
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92□	□	□	□	□
Pour prêts d'installation□	□	□	□	□
Autres provisions règlementées□	□	□	□	□
TOTAL Provisions règlementées□	□	□	□	□
Pour litiges□	□	□	□	□
Pour garanties données client□	□	□	□	□
Pour pertes sur marchés à terme□	□	□	□	□
Pour amendes et pénalités□	□	□	□	□
Pour pertes de change□	□	□	□	□
Pour pensions et obligations□	□	□	□	□
Pour impôts□	□	□	□	□
Pour renouvellement immobilisations□	□	□	□	□
Pour grosses réparations□	□	□	□	□
Pour charges sur congés payés□	□	□	□	□
Autres provisions□	□	□	□	□
TOTAL Provisions□	□	□	□	□
Sur immobilisations incorporelles□	□	□	□	□
Sur immobilisations corporelles□	□	□	□	□
Sur titres mis en équivalence□	□	□	□	□
Sur titres de participation□	□	□	□	□
Sur autres immobilisations financières□	□	□	□	□
Sur stocks et en-cours□	□	□	□	□
Sur comptes clients□	653□	429□	653□	429
Autres dépréciations□	□	□	□	□
TOTAL Dépréciations□	653□	429□	653□	429
TOTAL GENERAL□	653□	429□	653□	429
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation□	□	429□	653	
- financières□	□	□	□	
- exceptionnelles□	□	□	□	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	62 947		62 947
Clients douteux ou litigieux	472	472	
Autres créances clients	6 817	6 817	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	64 677	64 677	
- T.V.A.	62 367	62 367	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	8 998	8 998	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	185 452	185 452	
Charges constatées d'avance	35 294	35 294	
TOTAL GENERAL	427 024	364 077	62 947
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	884	884		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières	1 000	1 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 380 373	1 380 373		
Personnel et comptes rattachés	83 280	83 280		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 134	52 134		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	88 575	88 575		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	822	822		
Autres dettes	254 592	254 592		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 861 660	1 861 660		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 234			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**7.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	75 206
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	75 206

7.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	884
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 202
Dettes fiscales et sociales	179 667
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	2 620
TOTAL	229 373

7.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	35 294	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	35 294	

Commentaires:

7.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	100	152,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	100	152,00

Commentaires:

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	17 411 738
Ventes de produits finis	
Prestations de services	50 976
TOTAL	17 462 714

Répartition par marché géographique	Montant
France	17 462 714
Etranger	
TOTAL	17 462 714

7.6 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. Impots	Impots
Résultat courant	258 641	
Résultat exceptionnel (et participation)	-7 804	
Résultat comptable	202 386	

Commentaires:

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**8.1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	62 947
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	
TOTAL	62 947
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	
TOTAL	
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.2 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			

Commentaires:

Au 31 Mars 2022, le montants des engagements des IFC se montent à 61 457 Euros et n'ont pas été provisionné au bilan.

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/03/2022 12 mois	31/03/2021 12 mois	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	15 200	15 200	15 200	15 200	15 200
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	17 462 666	15 627 940	16 353 731	15 393 466	15 129 917
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	349 981	486 059	204 448	195 094	236 913
c) Impôt sur les bénéfices	51 243	61 428			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	298 738	424 631	204 448	195 094	236 913
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	212 404	321 043	75 345	72 777	111 254
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	773 126	772 950	728 696	707 684	758 395
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	204 897	194 758	189 651	199 494	206 630

Observations complémentaires